



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 6 MAI 2024 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras, M. Serge Kirouac, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

M. Pascal Bernier.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 6 mai 2024

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE les modifications suivantes sont apportées à l'ordre du jour :

- Retrait du point 32 « Octroi de contrat pour l'acquisition de sel fin pour le traitement de l'eau potable »
- Ajout des points suivants sous le point 36 « Affaires municipales diverses » :
 - Amendement de la résolution # 030-02-2024 intitulée « Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'enlèvement de sol arable sur une partie du lot 3 372 96 »
 - Appui au Centre d'équithérapie La remontée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

106-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour avec les modifications apportées.

3. Adoption du procès-verbal – 2 avril 2024

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



107-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

4. Suivi des membres du conseil

M. Germain Pelletier, maire, souhaite remercier la compagnie *Pavage Scellant Jirico inc.* pour avoir commandité un espace aménagé au centre récréatif Bertrand-Bernier. La commandite inclut la fourniture et l'installation de tourbe, de terre végétale et de dalles de pavé.

M. Stéphane Poitras, conseiller, informe les citoyens que le comité consultatif en protection de l'environnement présentera trois activités au courant du mois de mai :

- **Samedi 4 mai** : Corvée de printemps dès 9 h. Stationnement au 40, route Cendrée Lafeuille au Club les ailes de l'aigle Montmagny L'Islet inc.
- **Samedi 18 mai** : Campagne de distribution de plants d'arbres dès 9 h dans le stationnement du bureau municipal (284, boulevard Nilus-leclerc).
- **Samedi 25 mai** : Journée de sensibilisation sur les dangers de la renouée du Japon dès 9 h au 167, chemin des Pionniers Ouest.

5. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

6. Correspondances diverses

La municipalité a reçu les correspondances suivantes :

- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le bureau de projets en érosion et submersion côtières
- Lettre de remerciement de la Fabrique de Saint-Eugène pour le brunch des bénévoles

GESTION ET ADMINISTRATION

7. Dépôt du procès-verbal de correction du règlement # 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet

Le procès-verbal de correction du règlement # 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet est déposé à la présente séance par M. Jean-Edmond Caouette.

8. Adoption du règlement # 308-2024 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron ainsi que l'aménagement d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet abandonne le règlement # 264-2021 intitulé « règlement décrétant un emprunt et une dépense de 324 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron »;

ATTENDU QUE la Municipalité veut se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 avril 2024, conformément au Code municipal du Québec;



ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 avril 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

108-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement # 308-2024 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron ainsi que l'aménagement d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux.

9. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement # 309-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 136 600 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la 10^e Rue et de la 6^e Avenue Sud et pour financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ

M. Jean-Edmond Caouette donne un avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement # 309-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 136 600 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la 10^e Rue et de la 6^e Avenue Sud et pour financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ.

10. Dépôt du projet de règlement # 309-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 136 600 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la 10^e Rue et de la 6^e Avenue Sud et pour financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ

Le projet de règlement # 309-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 136 600 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la 10^e Rue et de la 6^e Avenue Sud et pour financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ est déposé à la présente séance par M. Jean-Edmond Caouette.

11. Prêt temporaire – Acquisition d'un camion autopompe neuf avec équipements

M. André Blanchet, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QU'en date du 5 septembre 2023, la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement # 298-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 967 500 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf avec équipements;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

109-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise, auprès de la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet, le financement temporaire d'une somme de 967 500 \$ représentant



le montant d'emprunt autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet tous les documents relatifs à cette décision.

12. Autorisation de signature de l'entente de location pour le lot 2 938 875-P (rue des Industries)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à une entente de location pour le lot 2 938 875-P, situé en bordure de la rue des Industries, avec la compagnie *Pavage Scellant Jirico inc.*;

ATTENDU QUE les obligations du locataire et du locateur sont inscrites dans ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

110-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de location pour le lot 2 938 875-P avec la compagnie *Pavage Scellant Jirico*;

QUE cette entente se renouvellera automatiquement à la fin de son terme. Toutefois, chacune des parties devra dans les 90 jours de ce même terme signifier par écrit son intention d'y mettre fin ou d'en modifier les conditions.

13. Adoption de la planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

M. Simon Beaudoin, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu la planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

111-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte la planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

14. Amendement de la résolution # 088-04-2024 intitulée « Demande de projet de PIIA pour le 328, chemin des Pionniers Est »

ATTENDU QUE le 2 avril 2024, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 088-04-2024 intitulée « Demande de projet de PIIA pour le 328, chemin des Pionniers Est »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le 5^e paragraphe de ladite résolution de la façon suivante : « ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet de construction de la pergola sous réserve des conditions suivantes : les colonnes sont identiques à celles de la galerie existante, le toit de la pergola s'harmonise avec le fascia de la véranda sur laquelle elle est attachée. Les membrures transversales pourraient avoir une dimension minimalement de 2 x 3 »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



112-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet la Municipalité de L'Islet amende la résolution # 088-04-2024 intitulée « Demande de projet de PIIA pour le 328, chemin des Pionniers Est » comme indiqué au deuxième paragraphe de la présente résolution.

15. Demande de dérogation pour le 37, 5^e Rue

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de dérogation mineure visant à accepter l'implantation actuelle de la piscine creusée existante à la marge d'un (1) mètre au lieu de deux (2) mètres de la limite de la propriété située dans la zone industrielle (291c);

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été précédemment faite en 2012 et retirée par le propriétaire en raison du délai de traitement jugé trop long;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas agi de bonne foi en retirant sa demande faite en 2012 pour les mêmes motifs;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la piscine creusée n'a donc pas fait l'objet d'une autorisation à déroger aux dispositions du règlement de zonage en vigueur à l'époque;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité de refuser la demande de dérogation mineure. Les membres du CCU présents motivent leur décision par le fait que le demandeur n'a pas agi de bonne foi et qu'il n'aurait pas dû retirer sa première demande de dérogation mineure faite en 2012 même s'il jugeait le délai de traitement trop long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

113-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet refuse la demande de dérogation mineure comme recommandé par le CCU.

16. Demande de projet de PIIA pour le 6, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à l'installation d'une clôture en Frost dans la cour latérale de la maison (côté de la rue Thériault). La clôture aura une longueur de 57 pieds et une hauteur prévue d'environ 6 pieds. Elle sera munie de lattes d'intimité noires;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la clôture respecte les exigences du triangle de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE la clôture sera visible de la route 132;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'installation d'une clôture similaire en Frost munie de lattes d'intimité a précédemment fait l'objet d'une acceptation par le CCU dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont toujours privilégié l'usage du bois comme matériau pour l'installation des clôtures dans l'aire patrimoniale et les zones d'intérêt esthétique, notamment le long de la route 132;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet tel que présenté. Toutefois, les membres du CCU présents suggèrent fortement au demandeur de privilégier l'installation d'une clôture en bois qui s'harmonise avec la maison à la lumière de multiples projets en bois acceptés sur la route 132;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

114-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA comme recommandé par le CCU.

17. Demande de projet de PIIA pour le 177, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à la rénovation de la galerie avant de la maison tout en gardant les mêmes dimensions existantes. La galerie sera en fibre de bois comprimé (composite). La structure et les barreaux existants restent inchangés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation visent à refaire simplement le plancher et les marches de l'entrée de la galerie;

CONSIDÉRANT QUE la structure et les barreaux de la galerie ne sont pas touchés par les travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le matériau utilisé est de la fibre de bois comprimé (composite) de marque Fiberon de la firme Goodfellow;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet tel que présenté. Toutefois, les membres du CCU demandent que le composite (fibre de bois comprimé) soit de marque Fiberon conçu pour les terrasses extérieures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

115-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA comme recommandé par le CCU.

18. Demande de projet de PIIA pour le 300, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à la rénovation de la galerie avant de la maison tout en gardant les mêmes dimensions existantes. La galerie sera en fibre de bois comprimé (matériau composite). La toiture de la galerie sera refaite à neuve en tôle galvanisée qui s'harmonise avec la toiture de la maison;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions de la galerie ne seront pas modifiées;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture de la galerie doit s'harmoniser avec celui de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la galerie sera reconstruite en fibre de bois comprimé (composite) et que les barreaux et la structure seront recouverts d'aluminium afin de faciliter leur entretien;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet tel que présenté. Toutefois, les membres du CCU demandent que la toiture de la galerie s'harmonise avec celle de la maison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

116-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA comme recommandé par le CCU.

19. Demande de projet de PIIA pour le 526, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à des travaux d'agrandissement, de solidification et de rénovation



des murs et de la toiture du garage résidentiel situé à l'arrière de la maison. Il est présentement en forme de « L » et après agrandissement, il sera rectangulaire. Les nouvelles dimensions du garage seront de 20 pieds x 24 pieds. La toiture sera refaite en tôle avec deux versants afin de faciliter l'écoulement des eaux vers le fossé situé à la limite du terrain à l'arrière. Le revêtement extérieur sera en vinyle même couleur que la maison;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du garage existant est dérogoire et protégé par droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et les couleurs de revêtement extérieur du garage doivent s'intégrer harmonieusement avec ceux du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la toiture du garage doit avoir deux versants avec une pente qui s'harmonise avec celle de la toiture du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet tel que présenté. Toutefois, si le demandeur démolit complètement le garage existant pour le refaire à neuf, les exigences concernant le respect des marges pour les bâtiments complémentaires du règlement de zonage en vigueur actuellement devront être appliquées par l'inspecteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

117-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA comme recommandé par le CCU.

20. Demande de projet de PIIA pour le 575, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à la modification de la porte principale pour le cabanon qui a été accepté lors d'une demande PIIA antérieure;

CONSIDÉRANT QUE la demande PIIA pour la construction du cabanon a fait l'objet d'acceptation du conseil par la résolution;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à modifier la porte principale du cabanon afin de la rendre plus petite par rapport à celle qui a été initialement proposée;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée n'a pas de conséquences majeures sur l'harmonisation avec le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

118-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA comme recommandé par le CCU.

21. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 2 938 145, 2 938 146 et 2 938 147

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots suivants : 2 938 145, 2 938 146 et 2 938 147;

ATTENDU QUE la déclaration de transmission desdits lots, laquelle sera signée incessamment, confirmera le droit de propriété de ces immeubles au neveu de M. Claude-Gilles Thibault, M. Gilbert Bédard;



ATTENDU QUE la demande vise à ce que M. Gilbert Bédard soit autorisé par la CPTAQ à procéder à la vente desdits lots à Mme Gaétane Lemieux, tel que convenu à leur promesse d'achat, laquelle est conditionnelle à l'autorisation de la Commission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

119-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 2 938 145, 2 938 146 et 2 938 147 présentée par M^e Gabrielle Samson, mandatée par M. Gilbert Bédard.

22. Création et reconnaissance du comité de développement résidentiel, commercial et industriel

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite créer un comité de développement résidentiel, commercial et industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

120-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet crée le comité de développement résidentiel, commercial et industriel;

QUE le comité a pour but de produire des recommandations aux membres du conseil municipal en lien avec les développements résidentiels, commerciaux et industriels sur le territoire de la municipalité;

QUE les membres du conseil ci-après mentionnés feront partie dudit comité : M. Simon Beaudoin, M. Stéphane Poitras et M. Pascal Bernier, et ce, jusqu'à la nomination de leur remplaçant, le cas échéant;

QUE le comité est reconnu rétroactivement au 1^{er} janvier 2024 par la municipalité.

23. Demande de changement de noms de rues à la Commission de toponymie du Québec – chemin de la Grève

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'harmonisation de la toponymie du chemin de la Grève;

ATTENDU QUE plusieurs sections de rues portent le nom de « chemin de la Grève » et que cela peut porter à confusion pour les services d'urgence;

ATTENDU QUE lors de la séance du 2 avril 2024, la Municipalité de L'Islet créait le comité de toponymie pour l'analyse des suggestions de noms de rues dans le cadre du projet d'harmonisation de la toponymie du chemin de la Grève;

ATTENDU QUE ledit comité fait les suggestions suivantes au conseil municipal :

Section	Recommandation	Origines et significations
S1 et S2	Chemin du Petit-Manoir	En souvenir à l'établissement « Le Petit-Manoir » qui existait depuis les années 1970 sur la route 132 entre les limites du Cap Saint-Ignace et de L'Islet. Ce lieu a longtemps constitué un point de repère dans le secteur.
S3	Chemin des Amélanchiers	Grand arbuste ou petit arbre indigène. Produit une multitude de fleurs blanches au printemps et de fruits au goût de cerise et bleuets. Présence de cet arbuste de part et d'autre du chemin.
S4	Chemin des Navigateurs	En hommage aux nombreux navigateurs qui ont fait la réputation de L'Islet tout comme le Musée Maritime de L'Islet.
S5	Chemin du Cabotage	En lien avec les origines marines de L'Islet et les nombreux marins qui ont fait du cabotage tout le long de la Côte-du-Sud pendant plusieurs décennies. Le cabotage



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

		fait référence à toute activité maritime commerciale dans les eaux canadiennes.
S6	Chemin des Filles-du-Roi	Femmes célibataires dont le roi favorise la migration en Nouvelle-France entre 1663 et 1673.
S7	Chemin des Bécasseaux	Petit oiseau migrateur qui migre souvent sans s'arrêter jusqu'en Amérique du Sud, ce qui représente une distance de plus de 3 000 Km pour un si petit oiseau. Présence de cet oiseau au printemps sur les berges de L'Islet.
S8	Chemin des Saules	Arbre ou arbuste à feuilles qui poussent dans des milieux humides.
S9 et S10	Chemin des Marées	Mouvement quotidien d'oscillation du niveau du fleuve (marée haute, marée basse).
S12	Chemin Gérard-Deschênes	Personnage qui fut l'un des propriétaires des lots mitoyens au chemin. M. Gérard Deschênes est né le 19 mai 1906 et est décédé le 27 février 1982.
S13	Chemin du Capitaine	En hommage à ces gens de mer qui ont marqué l'histoire de la navigation du fleuve Saint-Laurent dans la région.

ATTENDU QUE la Municipalité propose d'inscrire les environs de la section S13 comme lieu-dit « Le Chemin-de-la-Grève » auprès de la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

121-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet demande à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser les noms de rues ci-haut mentionnés;

QUE la Municipalité propose d'inscrire les environs de la section S13 comme lieu-dit « Le Chemin-de-la-Grève » auprès de la Commission de toponymie du Québec.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Octroi de contrat pour le transport du camp de jour 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'octroi de contrat pour le transport du camp de jour régulier et aux activités spéciales;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de *Gabriel Guimond et fils inc.* :

Destinations	Coût par autobus*
Parcours en autobus du secteur L'Islet-sur-Mer vers le secteur Saint-Eugène via le secteur Ville-L'Islet (60 km/jour)	5 500 \$/35 jours
Piscine municipale de L'Islet	95 \$/voyage
Cinéma Le Scénario (La Pocatière)	350 \$
Salon de Quilles l'Oie Blanche (Montmagny)	300 \$
Laser Game Évolution (Lévis)	535 \$
Village Vacances Valcartier	720 \$
Aquarium de Québec	575 \$

*les prix n'incluent pas les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



122-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat à l'entreprise Gabriel Guimond et fils inc. pour le transport du camp de jour régulier et aux activités spéciales pour la saison 2024, et ce, pour les montants ci-haut mentionnés.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

25. Autorisation d'aménagement d'une allée piétonnière en bordure de la route du Quai

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite aménager une allée piétonnière en bordure de la route du Quai afin d'améliorer la sécurité du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

123-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'aménagement d'une allée piétonnière en bordure de la route du Quai.

26. Octroi de contrat pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin Lamartine Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin Lamartine Ouest;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a reçu 2 soumissions (datées de septembre 2023) :

Entreprise	Coût (taxes non incluses)
Pavage Scellant Jirico inc.	17 562.50 \$
Michel Gamache & Frères inc.	18 753.00 \$

ATTENDU QUE la soumission de Pavage Scellant Jirico inc. est conforme et que l'entreprise assure son prix soumissionné en 2023 à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

124-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin Lamartine Ouest à l'entreprise Pavage Scellant Jirico inc., et ce, pour la somme de 17 562.50 \$ plus taxes.

27. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement # 310-2024 visant à modifier la circulation sur la 6^e Avenue Sud

Un avis de motion est donné par M. Jean-Edmond Caouette pour l'adoption ultérieure du règlement # 310-2024 visant à modifier la circulation sur le 6^e Avenue Sud.

28. Dépôt du projet de règlement # 310-2024 visant à modifier la circulation sur la 6^e Avenue Sud

Le projet de règlement # 310-2024 visant à modifier la circulation sur le 6^e Avenue Sud est déposé à la présente séance par M. Jean-Edmond Caouette.



PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

29. Désignation de la personne autorisée à agir au nom de la Municipalité pour une demande dans le cadre du programme *Signature Innovation volet création artistique réseau des cafés culturels* de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite déposer une demande dans le cadre du programme *Signature Innovation volet création artistique réseau des cafés culturels* de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE cette demande vise l'ajout d'une terrasse et de drapeaux à la salle des Habitants;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner la personne autorisée à agir au nom de la Municipalité pour ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

125-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet désigne Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à titre de personne autorisée à agir au nom de la Municipalité pour une demande dans le cadre du programme *Signature Innovation volet création artistique réseau des cafés culturels* de la MRC de L'Islet;

QUE M. Germain Pelletier, maire, et Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité dans le cadre de ce dossier.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

30. Adoption du règlement # 307-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet se doit de se munir d'un règlement relatif aux opérations et à la sécurité de son écocentre;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 avril 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 avril 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

126-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement # 307-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet.

31. Nomination des responsables de l'application du règlement # 307-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet

ATTENDU QU'en date du 6 mai 2024, la Municipalité de L'Islet adoptait le règlement # 307-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet;



ATTENDU QUE selon l'article 16 dudit règlement, la Municipalité se doit de nommer par résolution des responsables de l'application du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

127-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet nomme le directeur des infrastructures, le coordonnateur des matières résiduelles, le responsable écocentre et aires de glace ainsi que les journaliers et préposés de l'écocentre à titre de responsables de l'application du règlement # 307-2024.

32. Octroi de contrat pour l'acquisition de sel fin pour le traitement de l'eau potable

Point retiré.

33. Octroi de contrat pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre de l'étude d'ingénierie préliminaire pour la mise aux normes de l'usine d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en lien avec l'analyse des soumissions suivant l'appel d'offres public LI-2024-01 pour le contrat de préparation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour la mise aux normes de l'usine d'eau potable;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Rang
TETRA TECH QI inc.	81 747.23 \$	1
4455878 CANADA INC. (BRUSER)	116 315.61 \$	2
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	259 498.58 \$	3

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres est d'accorder le contrat n° LI-2024-01 à la firme « Tetra Tech QI inc. » étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

128-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie à « Tetra Tech QI inc. » le contrat n° LI-2024-01 pour les services professionnels en ingénierie – Étude d'ingénierie préliminaire pour la mise aux normes de l'usine d'eau potable, au montant de 81 747.23 \$ taxes incluses.

34. Autorisation d'acquisition d'un couvercle pour le saturateur de l'usine d'eau potable et d'un plan de service de base

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite acquérir un nouveau couvercle pour le saturateur de l'usine d'eau potable ainsi qu'un plan de service de base relié à cette acquisition;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la part de la compagnie MAGNOR pour la somme de 8 036.27 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



129-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'acquisition d'un couvercle pour le saturateur de l'usine d'eau potable ainsi qu'un plan de service de base relié à cette acquisition, et ce, pour la somme de 8 036.27 \$ plus taxes à la compagnie MAGNOR.

35. Adoption du programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure d'eau (FIMEAU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

130-05-2024 QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de L'Islet;

QUE le conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE le conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

Nil

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

36. a) Amendement de la résolution # 030-02-2024 intitulée « Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'enlèvement de sol arable sur une partie du lot 3 372 96 »

ATTENDU QUE le 5 février 2024, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 030-02-2024 intitulée « Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'enlèvement de sol arable sur une partie du lot 3 372 960 »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

131-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet amende la résolution # 030-02-2024 de la façon suivante :

- Modification du titre pour : « Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'enlèvement de sol arable sur une partie des lots 3 373 577 et 3 372 960 »
- Ajout à la fin du troisième paragraphe : « La demande viserait donc l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie approximative de 2 125,61 mètres carrés (500 m² pour le chemin d'accès + 1 625,61 m² pour la vente de matériels) correspondant à une partie des lots 3 373 577 et 3 372 960 »
- Modification du dernier paragraphe pour : « QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande d'enlèvement de sol arable pour une partie des lots 3 373 577 et 3 372 960, présentée par M. Marquis Caron pour la Ferme Marquis Caron inc. »



36. b) Appui au Centre d'équithérapie La remontée

ATTENDU QUE le Centre d'équithérapie La remontée de Saint-Jean-Port-Joli cessera prochainement ses activités en raison du manque de financement à long terme pour assurer la pérennité de l'organisme;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme est d'offrir des services adaptés aux besoins particuliers des personnes vivant avec une déficience physique ou intellectuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

132-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet appuie le Centre d'équithérapie La remontée dans le cadre de ses activités;

QUE la présente résolution soit transmise à M. Bernard Généreux, député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, à M. Mathieu Rivest, député provincial Côte-du-Sud ainsi qu'à l'organisme concerné.

DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

37. Demande de contribution du comité pastoral de la Fabrique Notre-Dame de Bonsecours

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de contribution de la part du *comité pastoral de la Fabrique Notre-Dame de Bonsecours* afin de souligner les anniversaires de mariage des paroisses Sacré-Cœur et Notre-Dame de Bonsecours le 26 mai 2024;

ATTENDU QUE la période des demandes d'aide financière pour l'année 2024 est passée, mais que la Municipalité a conservé un certain montant pour les demandes spontanées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

133-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie une commandite de 450 \$ au *comité pastoral de la Fabrique Notre-Dame de Bonsecours* afin de souligner les anniversaires de mariage des paroisses Sacré-Cœur et Notre-Dame de Bonsecours le 26 mai 2024.

SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

38. Dépôt des deux états financiers comparatifs – avril 2024

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

39. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – avril 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

134-05-2024 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 169 310.59 \$.



QUESTIONS / RÉPONSES

40. Période de questions / réponses

M. Stéphane Bourgault demande si la municipalité prévoit faire plusieurs rues à l'arrière de l'avenue de la Perdrix (quartier des oiseaux) puisqu'il y a présentement des travaux dans ce secteur. M. Germain Pelletier, maire, mentionne que les travaux qui sont présentement en cours sont faits par un privé et que le propriétaire prévoit cultiver. M. Pelletier mentionne également que le développement est en cours de discussion et que le tout sera regardé par le comité de développement résidentiel, commercial et industriel. M. Bourgault indique que si l'ajout d'immeubles à logements se fait, que la municipalité devrait prévoir une autre rue afin de sortir vers les grands axes puisqu'il y a déjà beaucoup de trafic. M. Bourgault mentionne qu'il y a présentement un terrain vacant qui pourrait servir à créer la nouvelle rue. M. Germain Pelletier indique qu'il faut également calculer de l'espace pour un bassin de rétention. M. Bourgault demande s'il y aurait une possibilité de placer le bassin de rétention à l'arrière des blocs. M. Pelletier mentionne que le comité se penchera sur le dossier pour regarder les contraintes.

M. Stéphane Bourgault demande s'il serait possible d'installer des pancartes « Attention aux enfants » au centre de la rue comme à Saint-Jean-Port-Joli afin d'éviter des bris qu'occasionnent les dos-d'âne ou de placer les dos-d'âne ailleurs. M. Pelletier mentionne que l'information est notée et que le tout sera validé.

M. Stéphane Bourgault indique que l'aide financière de 875 000 \$ aurait dû être utilisée ailleurs que pour un terrain de pétanque. M. Germain Pelletier mentionne que l'aide financière a servi pour tout le secteur du parc Rocher Panet et non uniquement pour le terrain de pétanque. M. Bourgault mentionne que le parc est, semblerait-il, souvent rempli de bouette. M. Pelletier indique que le tout a été corrigé. M. Bourgault indique qu'un aréna comme à Saint-Jean-Port-Joli aurait été une meilleure idée puisque l'infrastructure attire beaucoup de personnes.

M. Gilbert Lemieux demande pourquoi la municipalité souhaite mettre la 6^e Avenue Sud en sens unique. M. Germain Pelletier mentionne que c'est dans le but de suivre les normes reliées à la largeur de la rue. M. Lemieux demande s'il serait possible d'avoir un conteneur de déchets supplémentaire à la salle des Chevaliers de Colomb. L'information est notée.

Mme Annie Quémener demande si le parc Rocher Panet sera drainé, même en cas de pluie. M. Germain Pelletier indique que les travaux de correction ont été faits et que le drainage se fera en cas de pluie.

Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, remercie tous les employés de la municipalité qui ont su faire du bon travail lors de son absence. Mme Joannisse remercie spécialement Mme Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, qui a assuré son remplacement lors de son absence et M. Bruno Chouinard, directeur des infrastructures, qui a été à son chevet à l'hôpital.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

41. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 16 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

Marie Joannisse, greffière-trésorière

Germain Pelletier, maire